

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1973)

Vorwort: Introduction

Autor: Martin, Eric

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INTRODUCTION

par le Docteur Eric Martin
Président du CICR

La lecture, même rapide, de ce rapport demande, pour être profitable et révélatrice du travail du CICR au cours de l'année 1973, quelques commentaires et réflexions d'ordre général.

Au cours de l'année dernière, le CICR a été actif dans quatre continents; il a fait face à des tâches importantes et a assumé ses responsabilités conventionnelles dans plusieurs champs d'opération. On prendra connaissance des résultats obtenus et des difficultés rencontrées. En effet, dans un monde largement politisé, la semence du droit humanitaire a parfois de la peine à lever. Dans certains cas, le CICR a dû constater que des belligérants ne se sont pas acquittés de toutes leurs obligations, ou ne l'ont fait qu'avec retard.

Néanmoins, le bilan de l'action humanitaire reste nettement positif. La communauté internationale demande au CICR d'accomplir des tâches, toujours plus nombreuses, qu'elle ne confie à personne d'autre. Les Gouvernements, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, les Nations Unies et d'autres institutions comprennent la nature de sa mission, son impartialité et sa neutralité politique et idéologique. Ils lui accordent une large confiance, qui lui est un précieux encouragement à poursuivre dans la voie qu'il s'est tracée.

Quelquefois, dans le public, on critique l'attitude du CICR, lui reprochant une certaine timidité à condamner les manquements au droit humanitaire. Les rapports annuels d'activité du CICR sont là précisément pour dissiper les malentendus. Protester publiquement n'est pas un moyen d'aider les victimes des conflits, et le but à atteindre est d'agir efficacement. Or, la discrétion est, pour le CICR, une garantie d'efficacité. On n'imagine pas toujours l'effort de persuasion déployé et le nombre de démarches entreprises auprès des Gouvernements inté-

ressés pour que les Conventions soient intégralement appliquées. On oublie souvent que le CICR n'a d'autre moyen à sa disposition que son bon droit, l'intégrité de ses principes et son indépendance. Il ne peut contraindre. Sa seule puissance est son autorité morale. Même dans un monde qui, trop souvent, ne connaît que la force, ce pouvoir demeure singulièrement efficace.

Genève, avril 1974.